

**RÉPONSES DE LA
COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DU
REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION, L'INNOVATION
ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES**

**RÉPONSES DE LA COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (COMMUNAUTÉ MARITIME) À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DU REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION, L'INNOVATION ET
L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES (LA RTIÉÉ) RELATIVE À LA DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN
D'APPROVISIONNEMENT 2020-2029 - PHASE 2**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT RTIÉÉ-1-1

Référence(s) :

- i) **REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION, L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES (RTIÉÉ)**, Dossier R-4110-2019 Phase 2, *Mémoire relatif au Plan d'approvisionnement en électricité d'Hydro-Québec Distribution (HQD) pour les réseaux autonomes des Îles-de-la-Madeleine (IDL M), Pièce C-RTIÉÉ-0090, RTIÉÉ-2, Doc. 1*, pages 41-43 :

□ *Bien que les scénarios S-7 et S-8 d'éoliennes terrestres proposés par HQD visent uniquement à implanter 2 ou 4 éoliennes additionnelles au site déjà zoné à cet effet de la Dune-du-Nord, éloigné des habitations, près de la mine Seleine, et qui comporte déjà deux éoliennes autorisées, et bien que la filière éolienne soit une filière reconnue, utilisée et qu'HQD admette qu'elle ne pose pas d'enjeux de fiabilité, **le préambule de la question posée aux sondés les alarmait inutilement en faisant valoir erronément des risques de fiabilité, des incertitudes de localisation et des risques de bruit à proximité des résidences et en annonçant déjà 8 éoliennes** (ce qui se fera peut-être plus tard mais pas à ce stade graduel) :*

La production éolienne avec stockage d'énergie, jumelée à la centrale thermique actuelle.

*Cette option consiste en l'installation d'un **maximum de 8 éoliennes** jumelées à la centrale thermique actuelle qui serait utilisée pour combler les besoins non couverts par les nouvelles installations. [...]*

Les inconvénients sont :

- Les défis techniques que représentent les **fluctuations de la production éolienne**;*
- Le défi quant au **choix de l'emplacement des éoliennes**, en raison des milieux protégés;*
- Les **perturbations sonores pour les résidents à proximité des éoliennes***

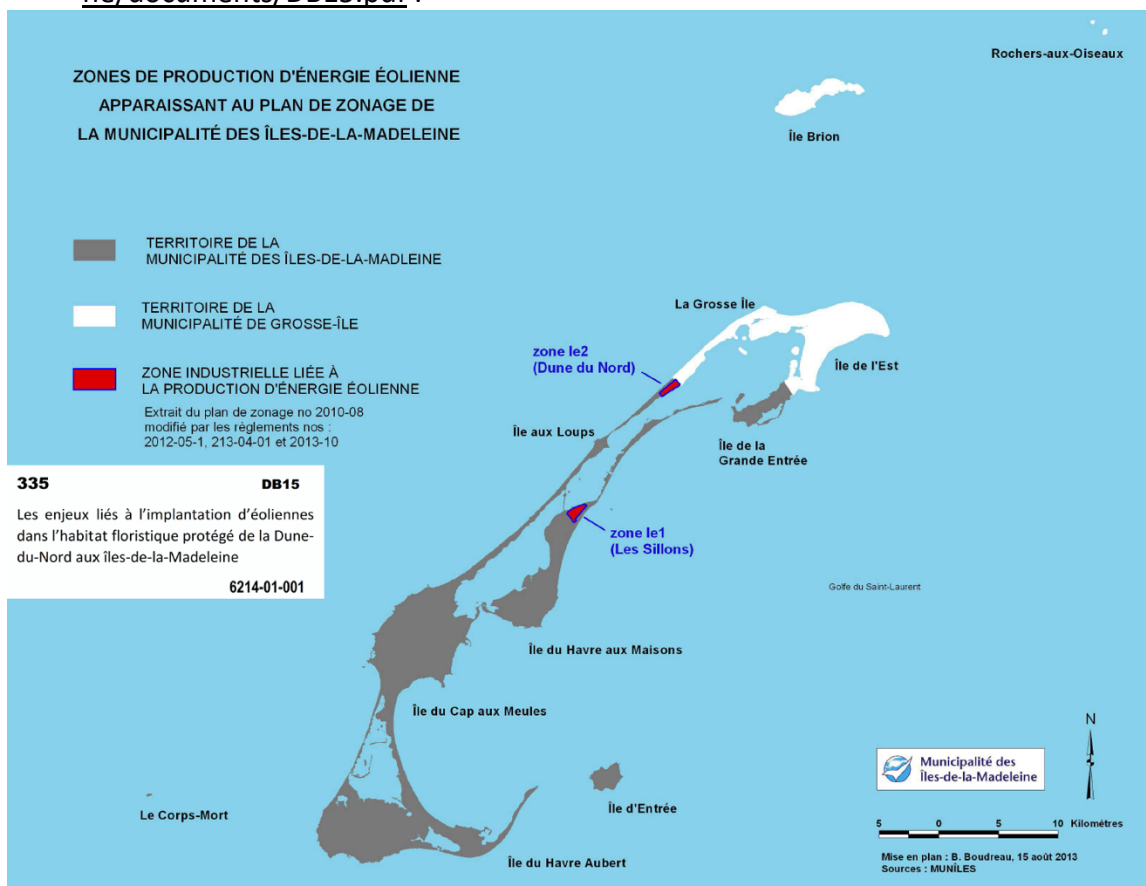
*Source : **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)**, Dossier R-4110-2019, Pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1 (Stratégie de conversion du réseau des Îles-de-la-Madeleine à des énergies renouvelables), pages Adobe 141, Questionnaire, page 5. **Souligné en caractère gras par nous.***

- **De fait, le questionnaire (qui s'adressait aux habitants de toutes les IDLM, même ceux de l'Île-d'Entrée (voir question 2 en page 3 du Questionnaire)) ne spécifie aucune localisation des éoliennes. Ceci amène les répondants, dans leurs commentaires qualitatifs (en pages Adobe 157 et suiv.), à exprimer des craintes quant à une éventuelle localisation à l'Île-d'Entrée ou à Havre-Aubert, aux cantons de Bassin, le Moulin, l'Anse à la Cabane, l'Étang des Caps et la Montagne, crainte inutile puisque les débats ont tous déjà eu lieu au sein de la Municipalité et que celle-ci a déjà choisi de ne zoner que le site du nord de la Dune-du-Nord à des fins de production énergétique (outre l'autre site déjà zoné à cet effet de La Cormorandière sur la Dune-du-Sud, qui accueille déjà la petite éolienne expérimentale de l'IREQ désactivée mais qui ne pourrait pas accueillir de nouvelles éoliennes contemporaines plus hautes en raison des limitations imposées par NAV Canada à l'approche de l'aéroport de Cap-aux-Meules; ce site pourrait toutefois fort bien accueillir des systèmes de stockage électrique et des parcs solaires).**

□ L'absence de spécification de la localisation des éoliennes dans le questionnaire amène le résultat absurde selon lequel le taux d'acceptation par la population serait identique pour les éoliennes sur terre et sur mer. Voir : **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)**, Dossier R-4110-2019, Pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1 (Stratégie de conversion du réseau des Îles-de-la-Madeleine à des énergies renouvelables), page 26, tableau 3.

Souligné en caractère gras par nous.

ii) **MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**, Plan de zonage 2010-08
https://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Consultation_IlesDeLaMadeleine/documents/DB15.pdf :



- iii) **MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**, Règlement N° A-2012-05-1 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération des Îles-De-La-Madeleine,
https://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Consultation_IlesDeLaMadeleine/documents/DB16.pdf, Note explicative, Extrait :

*LA PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉOLIENNE
MISE EN CONTEXTE*

*À l'hiver 2007, l'agglomération des Îles tenait une consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne sur l'archipel. Les préoccupations des participants portaient alors principalement sur la localisation de ces équipements dans le paysage madelinot. **Il en est donc clairement ressorti que les insulaires souhaitent le développement de la filière éolienne à condition toutefois que les infrastructures soient implantées loin des résidences, soit en retrait des îles habitées.***

Souligné en caractère gras par nous.

Demande(s) :

- 1.1.1 Veuillez confirmer que l'extrait, en référence ii ci-dessus, du Plan de zonage 2010-08 modifié par les Règlements 2012-05-1, 2013 (ou 213 veuillez confirmer le numéro)-04-01 et 2013-10 (veuillez confirmer le numéro) de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine constitue bel et bien la version à jour de ce Plan de zonage et n'a pas été modifiée depuis. Sinon, veuillez indiquer la liste des modifications supplémentaires à ce Plan avec leurs hyperliens et l'hyperlien vers la codification administrative actuelle de ce Plan, puis déposer une carte à jour des zones industrielles liées à la production éolienne de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Réponse :

La Communauté maritime confirme que l'extrait ii en référence représente bien les zones industrielles liées à la production éolienne en vigueur, en date des présentes, sur l'ensemble du territoire de la Communauté maritime, comprenant la municipalité des Îles-de-la-Madeleine et la municipalité de Grosse-Île.

- 1.1.2 Veuillez similairement indiquer s'il existe ou non des zones industrielles liées à la production éolienne dans la Municipalité de Grosse-Ile. Le cas échéant, veuillez déposer une carte montrant de telles zones et déposer ou fournir l'hyperlien vers toute réglementation de cette municipalité établissant de telles zones.

Réponse :

Voir réponse à la question 1.1.1 ci-avant.

De plus, la Communauté maritime invite, au besoin, le RTIEÉ à consulter le site internet de la Communauté maritime en utilisant l'hyperlien ci-après <https://www.muniles.ca/affaires-municipales/reglements-municipaux/reglements-durbanisme/> et le service du greffe de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Municipalité de Grosse-Île pour obtenir des détails supplémentaires.

- 1.1.3** Veuillez confirmer que NAV Canada ne permettrait pas d'implantation d'éoliennes de hauteur moderne sur le site Les Sillons sur la carte (aussi appelé La Cormorandière), vu la proximité de 6 km de la piste 25 de l'aéroport de Cap-aux-Meules alors qu'une distance d'au moins 10 km serait requise. Veuillez également confirmer que l'éolienne historique désaffectée de l'IREQ qui se trouve déjà sur ce site Les Sillons/La Cormorandière n'est pas visée par cette interdiction (*en raison de sa plus faible hauteur, que nous vous invitons à nous spécifier*).

Réponse :

Vous trouverez en annexe 1 de la présente, la lettre émise par NAV Canada relativement au site de Les Sillons.

De plus, la Communauté maritime souligne que l'éolienne faisant l'objet de la question est démantelée en date des présentes.

- 1.1.4** Veuillez confirmer que c'est la Communauté maritime des IDLM qui, après consultation et examen d'une série d'autres sites potentiels (et après l'élimination du site Les Sillons/La Cormorandière par NAV Canada), a choisi que ce serait sur le site actuel du nord de la Dune-du-Nord que le Schéma d'aménagement de la Communauté permettrait l'implantation d'éoliennes.

Réponse :

La responsabilité de la Communauté maritime est de produire et adopter le schéma d'aménagement dans le processus de consultations prescrit par la loi et qu'elle a tenu compte des informations disponibles pour établir les zones industrielles liées à la production éolienne.

- 1.1.5 Veuillez confirmer, comme nous l'indiquons en référence i (suite aux craintes exprimées par les répondants au questionnaire d'Hydro-Québec), que le zonage actuel ne permettrait pas une éventuelle localisation d'éoliennes à l'Île-d'Entrée ou à Havre-Aubert, aux cantons de Bassin, le Moulin, l'Anse à la Cabane, l'Étang des Caps et la Montagne.

Réponse :

La Communauté maritime confirme que la référence ii représente bien les zones industrielles liée à la production éolienne en vigueur sur le territoire en date des présentes et que celles-ci n'incluent pas les lieux mentionnés par l'intervenant.

La Communauté maritime indique que les petites éoliennes domestiques sont toutefois permises, en date des présente, en zonage agricole ou forestier pour y alimenter une résidence. Les différents plans de zonage en vigueur des lieux mentionnés sont disponibles ici : <https://www.muniles.ca/affaires-municipales/reglements-municipaux/reglements-durbanisme/>

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT RTIÉÉ-1-2

Référence(s) :

- i) **MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**, *Stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine 2017-2025*, <https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2021/11/Strategie-energetique-des-Iles-de-la-Madeleine-2017-2025.pdf>, pages Adobe 7, 8 et 13 :

Page 7 :

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES (...)

3. Assurer des conditions de développement socioéconomique favorables. *Puisque la production d'énergie aux Îles-de-la-Madeleine constitue un coût énorme pour la collectivité, le gouvernement et Hydro-Québec, **la stratégie doit permettre de transformer les contraintes en opportunités économiques tout en assurant la complémentarité et la mise en valeur des activités économiques déjà existantes, et ce, pour les générations actuelles et futures.***

Page 8 :

DES CIBLES ACCESSIBLES (...)

3. ASSURER DES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE FAVORABLES

*Territoire = **conserver le nombre et la qualité des emplois** en lien avec Hydro-Québec*

*Territoire = **maintenir les retombées économiques directes et indirectes** d'Hydro-Québec*

*Territoire = **créer de nouveaux emplois et des opportunités économiques en énergie***

Page 13 :

Engagement 4

Outiller et dynamiser le milieu

Les questions concernant l'avenir de la production électrique de l'archipel, les émissions de GES de notre territoire et l'amélioration de nos pratiques énergétiques sont, par nature, fondamentales et collectives.

Afin de produire des résultats réels, la stratégie énergétique territoriale doit susciter la participation et l'engouement réel des citoyens, des organismes, des institutions et des entreprises.

*Le dossier de l'avenir énergétique du territoire est une priorité pour la Communauté maritime. Celle-ci manifeste sa volonté de guider sa population et ses partenaires vers de meilleures pratiques, mais aussi celle de **créer des opportunités de développement économique**.*

En étant en réseau fermé, l'archipel des Îles-de-la-Madeleine représente un lieu de choix pour implanter un laboratoire sur le plan de l'innovation technologique et énergétique. La position géostratégique des Îles en fait un lieu privilégié pour la mise en place de laboratoires d'essais et pour l'implantation d'installations permettant de réaliser des tests et mesures en conditions insulaires et maritimes.

*La Communauté souhaite donc mettre les conditions en place pour que la collectivité participe à l'amélioration de son bilan énergétique et **saisisse les opportunités de développement socioéconomiques en lien avec le secteur de l'énergie.***

Il est essentiel que les citoyens se sentent interpellés. Le succès de la démarche repose sur l'implication et le désir de modifier nos habitudes de consommation. Cette stratégie encourage les initiatives individuelles et souhaite les promouvoir et les baliser.

À ce titre, la Communauté maritime s'engage à outiller et dynamiser le milieu.

- ii) **MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**, *Plan d'action 2020-2023 de la Stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine 2017-2025*, https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2021/11/Plan_actions_2020_2023_Strategie-energetique-vf2-1-1-1.pdf, Détail des mesures 2020-2023, Extrait :

MAINTENIR UNE GOUVERNANCE COHÉRENTE, RESPONSABLE ET INTÉGRÉE

A-7 Inciter HQ à mettre en place, aux Îles, des programmes tels que des **subventions à la production d'énergie solaire** et des tarifs d'électricité dynamiques favorisant les énergies renouvelables CM, HQ 2023

A-8 Évaluer la création une **zone d'innovation axée sur les technologies énergétiques** Corpo 2022

MONTRER L'EXEMPLE (...)

B-4 Évaluer la faisabilité d'installation de **panneaux solaires sur les bâtiments municipaux**; si concluant réaliser un premier projet-pilote CM 2022

B-5 Mettre en place **un écoquartier incluant un microréseau** : finaliser la planification et l'urbanisme, mettre en place les conditions pour réaliser un premier bâtiment-phare sur le site de l'aréna Wendell-Chiasson CM 2023

B-6 Évaluer la faisabilité d'un **bâtiment d'envergure carboneutre** aux Îles CM 2021

ADAPTER LA RÉGLEMENTATION

C-1 **Revoir le cadre réglementaire pour l'installation de petits systèmes de production d'énergies renouvelables (objectif de permettre le solaire de façon plus élargie et valider les options pour l'éolien et les autres systèmes)** MÎM, CM 2023

C-2 Évaluer la possibilité de resserrer les **normes de construction**, lors de travaux de construction ou de rénovation, **en vue d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments** MÎM 2021

OUTILLER ET DYNAMISER LE MILIEU

Secteur bâtiment

D-1 Promouvoir les subventions pour les **rénovations** visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments CM En continu

D-2 Continuer d'offrir un **service-conseil pour les citoyens** voulant améliorer l'efficacité énergétique de leur bâtiment CM En continu

D-3 Évaluer la possibilité d'offrir des programmes de **garantie de prêts pour des travaux d'efficacité énergétique ou de production renouvelable résidentielle**, et mettre en place si concluant CM, MÎM 2023

D-4 Agir sur **l'éclairage extérieur**, son efficacité énergétique et la pollution lumineuse qu'il engendre CM 2021

D-5 Sensibiliser les acteurs du secteur de la construction (entrepreneur, quincaillerie) aux **produits efficaces** (isolation, chauffage, eau chaude,

etc.) par le biais d'initiatives du Groupe d'action en énergie et bâtiment durable CM En continu

D-6 **Inciter HQ à produire des fiches ou des outils de décision avec des cas types sur les différents systèmes de chauffage**, incluant les avantages d'installer une thermopompe. CM, HQ 2021

D-7 Favoriser la mise en place de **formations sur la construction et la rénovation écoénergétique** CM, CISSS En continu

Secteur réseau chaleur

D-8 Réaliser des études de faisabilité sur la pérennité et l'agrandissement du **réseau de récupération de chaleur de la centrale thermique** Corpo, CISSS 2023

D-9 Réaliser une étude d'opportunité sur l'implantation d'un **réseau de chaleur dans l'écoquartier** et lors de la réfection de la route 199 à Cap-aux-Meules
CM, Corpo 2023

Secteur commercial et institutionnel

D-10 Encourager, accompagner et soutenir les **initiatives commerciales et institutionnelles écoénergétiques** CM 2023

D-17 Développer le réseau de **bornes de recharge pour véhicules électriques** en rajoutant 6 bornes publiques de 240 volts CM, MÎM 2022

D-18 Demander à HQ de rajouter des **bandes rapides de 400 volts (BRCC)** à Grande-Entrée et Havre-Aubert CM 2021

D-19 **Inciter les acteurs de l'industrie de la pêche à évaluer la faisabilité d'un projet-pilote de carburant renouvelable alternatif au diesel** CM, AP 2023

Autres mesures

D-21 Mettre en valeur les gestes citoyens et les bons coups en **efficacité énergétique** CM, AP En continu

D-22 Mettre en place une campagne de sensibilisation aux **actions écoénergétiques (eau, transport, bâtiment, consommation, économie circulaire, couvert forestier)** CM, MÎM, AP 2021

Demande(s) :

- 2.2.1** Quelle est votre évaluation de chacune des 7 filières (raccordement sous-marin, éolien terrestre, éolien en mer, solaire, batteries, GNL-R, autres carburants carboneutres) quant aux emplois locaux et retombées économiques locales qu'elles amèneraient aux IDLM, ce que vous valorisez dans *Stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine 2017-2025 (voir extraits en référence i) ?*

Réponse :

L'évaluation des retombées économiques locales afférents aux différents scénarios constituent une de ses préoccupations dont la Communauté maritime a d'ailleurs soulevé l'importance à Hydro-Québec Distribution et a souligné l'absence d'évaluation à cet égard.

Néanmoins, la Communauté maritime estime que les scénarios qui amènent une réorientation du PUEÉ vers le développement d'une expertise locale ainsi qu'offrant un « bouquet énergétique » sont ceux qui pourraient favoriser les retombées économiques locales et emplois locaux les plus durables.

2.2.2 Où en êtes-vous quant aux diverses mesures énumérées ci-dessus en référence ii issues de votre *Plan d'action 2020-2023 de la Stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine 2017-2025* ? Bien que la présente question porte sur l'ensemble de ces mesures énumérées ci-dessus en référence ii, nous vous invitons à élaborer particulièrement sur les mesures suivantes :

Réponse :

De façon générale, plusieurs actions du plan 2020-2023 ont été retardées par les effets de la pandémie de COVID-19. La Communauté maritime souligne que sa Stratégie énergétique est un exercice de leadership territorial et que l'apport de plusieurs partenaires est requis pour mener à bien les objectifs et les actions.

*A-7 Inciter HQ à mettre en place, aux Îles, des programmes tels que des **subventions à la production d'énergie solaire** et des tarifs d'électricité dynamiques favorisant les énergies renouvelables CM, HQ 2023*

Réponse :

La Communauté maritime n'a pas eu de retour positif d'Hydro-Québec Distribution, en date des présentes, sur la possibilité de subvention de l'énergie solaire ou de la mise en place de tarif dynamique.

Le projet de micro-réseau d'Hydro-Québec Distribution pourrait comprendre une production d'énergie solaire et des mesures de déplacement de charge.

La Communauté maritime précise que le programme du gouvernement fédéral *Initiative canadienne pour des maisons plus vertes* offre depuis, juin 2021, des subventions pour la production solaire et plusieurs mesures d'efficacité

énergétique et des bonifications de plusieurs de ces subventions pour les réseaux électriques isolés, dont fait partie actuellement celui des Îles-de-la-Madeleine.

A-8 Évaluer la création une zone d'innovation axée sur les technologies énergétiques Corpo 2022

Réponse :

Un mandat a été octroyé à l'organisme Nergica en avril 2022 afin de cibler un ou des créneaux porteurs et produire une feuille de route pour sa mise en place. Les travaux sont prévus jusqu'au dernier trimestre de 2022.

B-4 Évaluer la faisabilité d'installation de panneaux solaires sur les bâtiments municipaux; si concluant réaliser un premier projet-pilote CM 2022

Réponse :

Des démarches sont en cours. Les résultats seront connus ultérieurement.

B-5 Mettre en place un écoquartier incluant un microréseau : finaliser la planification et l'urbanisme, mettre en place les conditions pour réaliser un premier bâtiment-phare sur le site de l'aréna Wendell-Chiasson CM 2023

Réponse :

La Communauté maritime a embauché une directrice de projet en 2022. Un plan particulier d'urbanisme est en cours d'élaboration et la planification d'une première phase de 4 bâtiments avec logements abordables et adaptés est en préparation. Un comité de la Communauté maritime et Hydro-Québec Distribution est en place pour intégrer un micro-réseau au projet.

B-6 Évaluer la faisabilité d'un bâtiment d'envergure carboneutre aux Îles CM 2021

Réponse :

Des démarches sont en cours. Les résultats seront connus ultérieurement.

C-1 Revoir le cadre réglementaire pour l'installation de petits systèmes de production d'énergies renouvelables (objectif de permettre le solaire de façon plus élargie et valider les options pour l'éolien et les autres systèmes) MÎM, CM 2023

Réponse :

La révision du schéma d'aménagement est en cours.

D-1 Promouvoir les subventions pour les *rénovations* visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments CM En continu – En ce que concerne la production d'énergie renouvelable sur un bâtiment ou un terrain individuel

Réponse :

La Communauté maritime a mis en place un service-conseil qui promeut les différentes subventions et les bonnes pratiques en efficacité énergétique et la production d'énergie renouvelable sur un bâtiment ou un terrain individuel. Des conseils individuels pour les citoyens et entreprises, des articles ou outils de sensibilisation sont diffusés, de la sensibilisation est faite auprès des acteurs du milieu de la construction.

D-2 Continuer d'offrir un *service-conseil pour les citoyens* voulant améliorer l'efficacité énergétique de leur bâtiment CM En continu - En ce que concerne la production d'énergie renouvelable sur un bâtiment ou un terrain individuel

Réponse :

Voir réponse concernant l'action D-1 ci-haut.

D-3 Évaluer la possibilité d'offrir des programmes de *garantie de prêts pour des travaux d'efficacité énergétique ou de production renouvelable résidentielle*, et mettre en place si concluant CM, MÎM 2023

Réponse;

Des démarches sont en cours. Les résultats seront connus ultérieurement.

*D-7 Favoriser la mise en place de **formations sur la construction et la rénovation écoénergétique** CM, CISSS En continu - **En ce que concerne la production d'énergie renouvelable sur un bâtiment ou un terrain individuel***

Réponse :

Pas encore démarré.

*D-8 Réaliser des études de faisabilité sur la pérennité et l'agrandissement du **réseau de récupération de chaleur de la centrale thermique** Corpo, CISSS 2023*

Réponse :

Étude en cours par une firme d'ingénierie. Les résultats seront connus ultérieurement.

*D-9 Réaliser une étude d'opportunité sur l'implantation d'un **réseau de chaleur dans l'écoquartier** et lors de la réfection de la route 199 à Cap-aux-Meules_CM, Corpo 2023*

Réponse :

Étude en cours par une firme d'ingénierie. Les résultats seront connus ultérieurement.

*D-10 Encourager, accompagner et soutenir les **initiatives commerciales et institutionnelles écoénergétiques** CM 2023 **En ce que concerne la production d'énergie renouvelable sur un bâtiment ou un terrain individuel***

Réponse :

Voir réponse concernant l'action D-1 ci-haut.

*D-19 **Inciter les acteurs de l'industrie de la pêche à évaluer la faisabilité d'un projet-pilote de carburant renouvelable alternatif au diesel** CM, AP 2023*

Réponse :

Pas encore démarré.

*D-22 Mettre en place une campagne de sensibilisation aux **actions écoénergétiques (eau, transport, bâtiment, consommation, économie circulaire, couvert forestier)** CM, MÎM, AP 2021 - **En ce que concerne la production d'énergie renouvelable sur un bâtiment ou un terrain individuel***

Réponse :

Voir réponse concernant l'action D-1 ci-haut.